



Meat académie

Le livret handicap

Découvrez tout ce que la Meat Académie et ses partenaires mettent en oeuvre pour accueillir, encadrer et former avec bienveillance ses apprenants en situation de handicap.



V2.0 - 20/06/25

Ouvrez vite !



Introduction



Meat Académie s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation d'handicap temporaire, permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

Ainsi, Meat Académie s'engage pour tout apprenant en situation d'handicap à :



Prendre en compte
ses besoins.



Etudier
les aménagements
spécifiques.



Faire le lien
entre les services



L'accompagner
dans ses démarches.

Hacadémie se donne ainsi pour mission de **déployer les moyens humains, matériels et techniques** dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation d'handicap.

Toutefois, la réussite de l'apprenant **reste de sa responsabilité** et Hacadémie ne peut être tenue pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification ou de son diplôme.



Dans ce **livret**

Ce livret contient les **informations essentielles** concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation d'handicap, ainsi que les aménagements mis en place.

Vous trouverez également les **contacts utiles** pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.



Le dispositif d'accueil des apprenants en situation d'handicap

1.1 Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme **handicap** :



La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.



Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.



L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.



Document officiel

Afin de pouvoir bénéficier de **notre dispositif d'accompagnement** ainsi que des différents aménagements spécifiques, merci de présenter le **document officiel** attestant de votre situation d'handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la **reconnaissance de votre handicap**.



Nos Référents Handicap



Ismail ATMANI



Emmanuel CARMIGNAC

Un rendez-vous sera organisé avec l'un de nos Référents Handicap, nous vous demanderons ce document officiel et que nous étudierons votre situation afin de pouvoir **définir les aménagements dont vous aurez besoin** lors de votre formation au sein de Hacadémie.

1.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap

RQTH

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

- Délivrée par la MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers-temps
- Sur décision administrative

PPS

Projet Personnalisé de Scolarisation

- Délivrée par la MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Concerne les apprenants en situation d'handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques

AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

- Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

AEEH

Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

- Concerne les personnes de moins de 20 ans
- Aide financière versée aux parents des apprenants en situation d'handicap

ALD

Affection de Longue Durée

- Relève de la Sécurité Sociale
- Attestation AMELI
- Concerne les maladies chroniques



1.3 Qui m'accompagne ?

Hacadémie dispose de deux Référents Handicap :



Ismail ATMANI

- Coordinateur Pédagogique et Référent Handicap Nord
- Ismail.atmani@hacademie.fr
- 06 19 14 42 19



Emmanuel CARMIGNAC

- Coordinateur Pédagogique et Référent Handicap Sud
- Emmanuel.carmignac@hacademie.fr
- 06 16 56 06 32

Leur mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation d'handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :



L'équipe administrative



L'équipe pédagogique



Les intervenants extérieurs



Tout les autres services



Un interlocuteur privilégié

Il est l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation **dans les meilleures conditions possibles**, sur le principe de l'équité.

Il est également l'**interlocuteur de vos familles** ainsi que des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap, que ce soit **au sein de Hacadémie ou en entreprise**.

1.4 Comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes :



Parler
de son handicap



Adapter
la formation



Organiser
le suivi

Quand parler de mon handicap ?



Vous pouvez faire part de votre handicap dès que vous candidatez au sein de notre établissement.

Il suffit d'indiquer dans l'espace prévu à cet effet lors de votre préinscription en ligne, que vous êtes en situation d'handicap et de joindre le justificatif (si vous l'avez). Le service recrutement en informera le référent handicap.

Si vous souhaitez parler de votre situation d'handicap directement auprès du Référent Handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail. Dès que le Référent Handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation d'handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

Comment est adaptée ma formation ?



Au cours de l'entretien que vous aurez avec le Référent Handicap de Hacadémie, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin.

En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (tiers-temps, envoi des cours).

Comment est organisé le suivi de ma formation ?



Durant toute votre formation, le Référent Handicap reste à votre écoute, tout comme l'équipe administrative et pédagogique d'Hacadémie, si vous en ressentez le besoin.

Nous suivons votre évolution et nous assurons une liaison entre vos intervenants et les services administratifs de Hacadémie.

Le Référent Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le Référent Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

1.5 Les outils mis à ma disposition

Chaque apprenant dispose d'un espace **DIGIFORMA** ainsi que **STUDEA** dès lors qu'il est inscrit dans notre établissement. Il peut y accéder via une tablette, un ordinateur ou un smartphone dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.



Digiforma
est l'extranet
de l'apprenant



Studea
est le livret numérique
d l'apprenant

Ces plateformes sont indispensables pour l'apprenant. Elles facilitent la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation et permet de suivre en temps réel votre parcours au sein de Hacadémie.

A partir de ces plateformes, vous pourrez consulter :



Vos informations administratives



Votre progression pédagogique



Vos comptes-rendus de visites
en entreprise



Votre activité pédagogique en centre
de formation et/ou en entreprise



Votre cursus



Vos plannings de cours

2 Apprentissage et handicap

Pour tout apprenant en situation d'handicap, Hacadémie met en place **un accompagnement spécifique tout au long de la formation :**

-  Information sur les métiers, les formations proposées, les offres de contrats et la préparation à l'apprentissage : **aide à la définition de votre projet professionnel et préparation à l'apprentissage** (conditions d'accueil en relation avec votre situation de handicap)
-  Echanges avec l'employeur et les partenaires impliqués tout au long du parcours en apprentissage
-  Parcours de formation **adapté et contractualisé** : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en apprentissage en fonction de vos besoins
-  Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins (France Travail, Cap Emploi, Missions Locales...), formation aux techniques de recherche d'emploi (cv et Pitch Mail)
-  Contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours : **un bilan de votre formation en apprentissage** pourra être réalisé et vous être communiqué avant la fin de votre cursus au sein de Hacadémie (aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées).



3 Les partenariats

Hacadémie met en place des partenariats afin **d'accompagner l'apprenant** en situation d'handicap.

Afin de répondre au mieux aux différentes attentes et besoins de personnes en situation d'handicap, Hacadémie améliore régulièrement ses modalités de prise en charge pour accueillir le plus grand nombre de personnes concernées dans les formations qu'elle propose.

Toutefois, pour les cas où Hacadémie ne dispose pas de réponse adéquate, elle s'appuie sur un réseau de structures spécialisées, à même de pouvoir trouver une solution adaptée.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les principales structures régionales et nationales, qui sont en mesure de diagnostiquer les besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap et de préconiser les adaptations nécessaires des formations visées.



L'Agefiph propose des aides et un accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap.



Au niveau local

- Délégation régionale Île-de-France
21/37 rue de Stalingrad
Immeuble Le Baudran, 94110 Arcueil
- M. Julien Viaud
j-viaud@agefiph.asso.fr



Au niveau national

- Numéro d'appel national : 0800 11 10 09
- Myriam Francheteau
Chargée d'Etudes et de Développement
01 70 13 99 25 / 06 67 72 32 03
- Jean-François De La Rivière
Conseiller Technique
01 46 11 00 61 / 06 64 78 64 51

CAP EMPLOI

Les 98 Cap Emploi sont des organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du **maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap**.

Ils accueillent et accompagnent plus de 220 000 personnes en situation de handicap, et plus de 150 000 employeurs chaque année.



Au niveau local (75)

- Insertion Handicapes Yvelines IHY
43 Bis Rue d'Hautpoul, 75019 Paris
- M. Franck Seurin
Contact@capemploi75.fr
01 44 52 40 60



Au niveau national

- Siège Cap Emploi
55 Rue Boissonnade 75014 Paris
- dpo@cheops-ops.org
01 44 23 76 06



LADAPT est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle accompagne la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne pour que tous les citoyens puissent «vivre ensemble, égaux et différents».

Avec 109 établissements et services d'accompagnement, de formation, d'insertion, de scolarisation ou de soin, LADAPT accompagne en France chaque année plus de 18 000 personnes (chiffres 2020).



Au niveau local (75)

- 2 Rue Pajol 75018 Paris
01 40 05 27 10
- M. Alexandre Salvatori ou
Mme Laurence Terrasson
- rr75@ladapt.net



Au niveau national

- Essonne : 11 Rue Boise Sauvage 91055 Evry
01 60 79 88 50 - evry@ladapt.net
- Hauts De Seine : 25 Avenue de la Paix 92320 Chatillon - 01 75 60 60 00
direction.ladapt75@ladapt.net
- Val d'Oise : 62 Rue Pierre Brossolette 95203 Sarcelles - 01 34 19 16 76
formation.sarcelles@ladapt.net

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Île-De-France est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions. Elle regroupe plus de 870 associations et organismes qui agissent pour la solidarité.



Au niveau local

- Fédération des Acteurs de la Solidarité Île-de-France
30 Boulevard Chanzy 93100 Montreuil
- M. Steven Marchand
Chargé de mission IAE / Emploi / ESS
01 43 15 80 16 / 06 72 86 67 75



Microsoft France forme aux outils immersifs, conçus pour les personnes en situation de handicap (Dys, TDAH, malvoyants, malentendants...).



Au niveau national

- M. Philippe Trotin
Directeur Inclusion et Accessibilité Numérique
Philippe.trotin@microsoft.com
06 64 40 46 77

Troubles DYS : formation à l'accueil des personnes DYS.



Au niveau national

- Société 6FOISDYS - www.6foisdys.fr
- Mme Aurélie Renard Vignelles
Consultante Formatrice Indépendante
ar.6foisdys@gmail.com - 06 35 10 83 16



France Travail et Cap Emploi travaillent ensemble pour **accompagner les personnes en situation de handicap et les aider à garder leur emploi ou à trouver un travail.**

Ils ont créé le Lieu Unique d'Accompagnement (LUA). Votre LUA se trouve dans votre agence France Travail. En tant que demandeur d'emploi bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH), **vous êtes accompagnés pour toutes vos démarches de retour à l'emploi**, que votre conseiller référent soit un conseiller Cap Emploi ou France Travail.

Cet accompagnement se fait en partenariat avec d'autres organismes comme l'Agefiph, le Fiphfp, les missions locales, etc.



Le rôle clé du LUA

Au sein du LUA, vous accédez à une offre de services intégrée entre France Travail et Cap Emploi. Vous bénéficiez ainsi de l'expertise des «conseillers accompagnement» des deux réseaux entourés de psychologues du travail, de conseillers en gestion des droits, sur l'ensemble des sujets liés au retour à l'emploi :

- Accompagnement dans la recherche d'emploi
- Mobilisation des aides
- Elaboration de projets de formation
- Adaptation au poste de travail, compensation du handicap...



— 4 — Les organismes

4.1 L'AGEFIPH



L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes en situation d'handicap. Pour cela, elle propose des services et des aides financières pour les entreprises et les personnes.



www.agefiph.fr/ile-de-france



192 avenue Aristide Briand
92226 Bagneux cedex



0800 11 10 09

4.2 L'FIPHFP



Le FIPHFP aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation d'handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%.

Par ses financements et partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en oeuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.



<https://www.fiphfp.fr>



12 avenue Pierre Mendes
75013 Paris cedex



01 58 50 99 33

4.3 Cap Emploi



Les Cap Emploi sont des organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes en situation d'handicap.

Ils s'adressent aux personnes en situation d'handicap qui sont en recherche d'emploi, salariés, agents publics ou travailleurs indépendants souhaitant s'engager dans une reconversion professionnelle ainsi qu'aux employeurs privés ou publics, quel que soit l'effectif de l'entreprise.



<https://www.capemploi-95.fr>



1 avenue des Béguines
95805 Cergy Pontoise cedex



09 72 75 12 13

4.4

La MDPH



La MDPH est un guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil, auprès des personnes en situation d'handicap, de leur entourage et des professionnels.



<https://www.mdph.valdoise.fr>



Hotel Departemental 2 avenue Parc
95000 Cergy cedex



01 34 25 16 50

— 5 — **Conclusion**

Hacadémie fait son maximum pour **appliquer une politique d'inclusion et d'égalité des chances** auprès des personnes atteintes de handicap.

Accompagné par des partenaires ancrés au niveau local et national, Hacadémie assure un accompagnement adapté et personnalisé tout au long de la formation de l'apprenant.



A vous de jouer !

